

## Programme de formation

### Communiquer en direction des publics en situation de handicap

#### Objectifs :

Soucieuses de rendre la culture accessible à tous, les structures culturelles enrichissent leurs offres avec des services et des actions prenant en compte les différentes situations de handicap de leurs publics.

Si ces projets ont demandé en amont aux professionnels de l'accueil des publics et de la médiation culturelle de se sensibiliser à ces problématiques et d'adapter leurs techniques, la communication autour de ces projets nécessite elle aussi des dispositifs spécifiques.

À l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- identifier les publics cibles
- adapter les outils de communication en fonction des besoins des personnes
- communiquer auprès des bons réseaux
- développer des partenariats efficaces
- fidéliser les publics en situation de handicap
- s'engager dans un Web accessible, selon les dernières directives

À l'issue de cette formation, la structure ou le service disposera des outils et de la ressource pour rejoindre, développer et fidéliser ses publics en situation de handicap autour de son offre culturelle accessible.

#### Publics et prérequis :

Cette formation s'adresse aux personnes en charge de la communication et des relations avec les publics, mais aussi en charge de la médiation au sein de structures culturelles (musées, patrimoniales, spectacle vivant de bibliothèque).

#### Méthodes pédagogiques et moyens techniques :

Structuré autour des connaissances théoriques, de nombreux exemples et du partage d'expériences des intervenants, le contenu de cette formation accorde également une place importante aux projets de chacun des participants. L'espacement des demi-journées permettra ainsi aux participants d'avoir un temps de travail personnel pour engager un projet de communication accessible.

#### Durée :

14 heures.

#### Programme :

Au cours de cette formation seront notamment abordées les thématiques suivantes :

S'inscrire dans la législation : les obligations légales, en matière de communication accessible

la Loi 2005 > Pour une application en 2025  
l'European Accessibility Act (EAA) – en vigueur depuis le 28 juin 2025  
le registre public d'accessibilité

Appréhender les différentes situations de handicap  
les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap  
les outils de communication adaptés aux besoins  
les réseaux et les supports (print, audios, vidéos, réseaux sociaux, newsletter...) dédiés sur lesquels communiquer  
les partenariats possibles

Recontextualiser la communication accessible  
les offres naturellement accessibles aux personnes en situation de handicap  
les services, les outils techniques et actions spécifiques proposés aux publics à besoins spécifiques

S'engager dans un Web accessible  
les solutions Web d'adaptations dynamiques aux besoins spécifiques des internautes  
les pages web : respecter les obligations légales RGAA  
le Langage clair et Le FALC (Français Facile à Lire et à Comprendre)

Appréhender les problématiques de la communication sur les réseaux sociaux

Noter le calendrier évènementiel de la santé et handicap

Sensibilisation à la création de PDF accessibles

Cas pratiques  
Présentation par les participants d'un projet/support de communication  
Analyse en commun et propositions de pistes d'améliorations.  
Mise en situation de rédaction d'un registre public d'accessibilité  
Temps de travail personnel, puis mise en commun

### **Validation des acquis et évaluation :**

La méthode pédagogique est centrée sur des allers et retours entre contenus théoriques et questionnements en rapport avec la situation professionnelle des stagiaires. En conséquence, la validation par la formatrice des acquis de la formation, de la compréhension des questions abordées et de l'évolution des compétences se fait tout au long de l'action par un système de questions/réponses, d'exercices, de questionnaires et d'échanges entre les participants et lui-même. Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation et le volume horaire suivi.

### **Documentation :**

Un dossier de documents ressources sur toutes les thématiques abordées pendant la formation sera remis aux participants.